



17ème législature

Question N° : 1916	De Mme Anne Le Hénanff (Horizons & Indépendants - Morbihan)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et accès aux soins		Ministère attributaire > Santé et accès aux soins
Rubrique >maladies	Tête d'analyse >Reconnaissance et prise en charge du syndrome de Guillain-Barré	Analyse > Reconnaissance et prise en charge du syndrome de Guillain-Barré.
Question publiée au JO le : 12/11/2024 Date de changement d'attribution : 24/12/2024		

Texte de la question

Mme Anne Le Hénanff appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur la reconnaissance et la prise en charge du syndrome de Guillain-Barré. Découvert en 1916, le syndrome de Guillain-Barré est une maladie neurologique rare provoquant une atteinte des nerfs périphériques, souvent associée à des paralysies temporaires et de graves complications. Bien que le traitement précoce améliore considérablement le pronostic dans de nombreux cas, la méconnaissance de cette pathologie par de nombreux professionnels de santé demeure trop fréquente et peut-être lourde de conséquences. En effet, un diagnostic tardif, dû notamment à un manque de connaissance dans le cadre des formations médicales, retarde *de facto* l'intervention médicale et aggrave l'état des patients. Par ailleurs, la rééducation des patients, longue et éprouvante, inclut un aspect psychologique souvent négligé alors que cette maladie laisse des séquelles profondes. Cependant, les patients et leurs familles n'ont pas toujours accès à un soutien adéquat face à l'anxiété et à la détresse émotionnelle qu'elle cause. Dans ce contexte, elle souhaite savoir quelles mesures le Gouvernement envisage pour renforcer la formation des professionnels de santé sur le diagnostic et la prise en charge de ce syndrome et pour améliorer l'accompagnement psychologique des patients.